

**cofrac**



**2025**

Rapport d'activité



# 3 526

entités accréditées cumulées au 31/12



**3 479** évaluations menées au total

**188** collaborateurs

**1800** évaluateurs et experts techniques

**+90** pays reconnaissant l'accréditation française

Démarche volontaire ou réglementaire, l'accréditation consiste à évaluer et reconnaître la compétence technique ainsi que l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité, qui vérifient que des produits, services, systèmes, installations et personnels répondent à des exigences spécifiées.

Elle s'adresse aux laboratoires d'essais et d'étalonnages, aux organismes de vérification, aux organisateurs de comparaisons interlaboratoires et producteurs de matériaux de référence, aux laboratoires de biologie médicale, et aux organismes d'inspection, de certification ou de qualification. En contribuant à l'amélioration continue des contrôles ainsi qu'à la qualité des produits et des services mis sur le marché, l'accréditation renforce la confiance tout en constituant un atout différenciateur pour les entités qui y ont recours. Organisme à but non lucratif créé en 1994, le Comité français d'accréditation – Cofrac – est l'instance nationale d'accréditation, véritable reconnaissance de l'accréditation comme activité de puissance publique et d'intérêt général. Dans un souci d'indépendance, tous les intérêts qui y sont liés sont représentés au sein des instances de décision.

Grâce à l'expertise de 188 collaborateurs et d'un réseau de plus de 1 800 évaluateurs et experts techniques, le Cofrac poursuit son développement et renforce en permanence ses équipes pour assurer un meilleur service à ses clients. Il est organisé autour de quatre sections : Certifications, Inspection, Laboratoires et Santé Humaine.

## Nos engagements

**Indépendance** vis-à-vis de toute démarche commerciale

**Impartialité** des décisions, l'ensemble des parties prenantes de l'accréditation étant représentées au sein de nos instances décisionnelles

**Transparence** des méthodes et des processus, accessibles à tous sur notre site

**Confidentialité** des collaborateurs, des évaluateurs et experts techniques ainsi que des membres d'instances

# Sommaire

Le mot du Président - p.4

Conseil d'administration du Cofrac - p.7

Section Laboratoires - p.8

Section Santé Humaine - p.11

Section Inspection - p.13

Section Certifications - p.16

Les évaluateurs du Cofrac - p.18

Membres de l'association - p.19

Comités de section - p.23

Résultats financiers - p.27

Retrouvez nos orientations stratégiques sur notre site web :

<https://www.cofrac.fr/a-propos-du-cofrac/decouvrir-le-cofrac/notre-feuille-de-route>





## Le mot du Président

Après deux mandats particulièrement remplis en parallèle d'une vie professionnelle intense et près de six années passées en tant que président du Cofrac, Jacques Mulbert a souhaité « passer la main ». Il laisse derrière lui un organisme qui, malgré les épreuves affrontées sous sa présidence, apparaît toujours aujourd'hui comme l'un des accréditeurs européens les plus crédibles ainsi qu'un acteur de confiance pour les utilisateurs de l'accréditation. Jacques Mulbert m'a remis le flambeau le 16 janvier 2026, jour de mon élection. Le Cofrac le remercie chaleureusement pour son implication au service de l'accréditation pendant ces six dernières années.

Dans un contexte économique général complexe, le chiffre d'affaires du Cofrac s'élève en 2025 à 39,2 M€, en augmentation de 7 % par rapport à celui de 2024, permettant ainsi de dégager un résultat positif de 359 k€. Ce chiffre, notablement supérieur aux prévisions budgétaires, témoigne du bon dynamisme général de notre association ainsi que de la confiance permanente des prescripteurs publics ou privés dans le recours à l'accréditation. On note une légère contraction (- 2 %) du nombre total d'entités accréditées (3 497), toujours adossé à une variabilité contrastée entre les sections ; le nombre total de sites sous accréditation restant quant à lui orienté à la hausse (+ 2 %). Contrairement aux années précédentes, il faut souligner l'afflux limité de nouveaux accrédités, après les fortes vagues de nouveaux arrivants, résultant de l'ouverture de schémas d'accréditations dans des secteurs auparavant éloignés de ces enjeux. De façon générale, deux référentiels apparaissent comme principaux pourvoyeurs de nouvelles demandes : l'accréditation des activités de vérification selon le référentiel NF EN ISO/IEC 17029 ainsi que l'accréditation des activités de certification de produits selon le référentiel NF EN ISO/IEC 17065.

L'évaluation reste le cœur du réacteur de l'accréditation. Il faut de ce point de vue rappeler les 3500 évaluations réalisées annuellement par le Cofrac. Cette machine à évaluer ne peut fonctionner que par la mobilisation d'une ressource d'évaluation conséquente. Si le Cofrac compte aujourd'hui près de 190 collaborateurs permanents, il s'adosse pour ces évaluations à une ressource externe de près de 1800 évaluateurs, le principe fondateur du Cofrac étant celui de l'évaluation par les pairs.

Cette ressource reste une préoccupation forte, même si le nombre de domaines en tension de ressources marque un léger recul. Pour autant, cette ressource reste l'atout mais aussi la vulnérabilité principale du Cofrac, dans un paysage de mobilisation contrastée des principaux « consommateurs » d'accréditation. Elle conditionne, par sa disponibilité qualitative et quantitative, la capacité du Cofrac à mener les évaluations attendues ou à ouvrir de nouveaux schémas d'accréditation sur des thématiques émergentes, sur lesquelles les ressources compétentes disponibles peuvent être rares et chères. Cette disponibilité s'inscrit de plus dans le cadre d'évidents enjeux déontologiques, d'indépendance, d'impartialité et de risques contentieux accrus.

Avant d'en venir aux réalisations en matière d'accréditation, il convient d'évoquer les actions fortes et permanentes du Cofrac en matière de numérique, qui constitue un outil essentiel à notre bon fonctionnement. Il s'agit évidemment d'abord d'un effort permanent et conséquent en matière de cybersécurité. Ces efforts se poursuivent en lien avec un conseil extérieur de haut niveau et ont donné lieu à une nouvelle campagne de tests d'intrusion en 2025. Les efforts d'ajustement pour rester conformes aux meilleurs standards de protection se poursuivent dans ce contexte. Les menaces pour autant restent fortes, le Cofrac y est confronté dans un contexte de vulnérabilité particulier lié à la grande ouverture de ses systèmes d'information. Le Cofrac poursuit parallèlement ses investissements notables en matière de renouvellement de ses outils numériques et de dématérialisation totale de ses échanges tant avec ses évaluateurs que ses accrédités. 2025 a vu des avancées symboliques notables avec la migration désormais quasi achevée de l'ensemble des dossiers de nos accrédités vers les nouveaux outils du Cofrac, qui offrent des fonctionnalités avancées. D'autres projets tout aussi structurants ont été engagés qu'il s'agisse du renouvellement de nos sites dédiés à nos évaluateurs ou de la mise en œuvre de outils informatiques permettant de satisfaire à compter de septembre prochain aux obligations issues de la réforme de la facturation électronique. S'il s'agit de développements peu visibles, ils n'en constituent pas moins des développements fortement

# Le mot du Président

consommateurs de ressources matérielles et humaines. Dans ce cadre, on pourra également souligner le recours désormais en voie de banalisation d'outils d'IA visant à réduire la charge des phases de tests particulièrement consommatrices de moyens humains avant mise en production des nouvelles fonctionnalités informatiques développées.

L'année 2025 a été également marquée par la réalisation d'une nouvelle enquête de satisfaction. Cette enquête, adossée à un taux de participation satisfaisant, met en évidence un taux de satisfaction qui reste très élevé (84 %) malgré une légère contraction par rapport à l'enquête précédente. Elle met également en évidence des évolutions contrastées de cette satisfaction selon les sections et pointe des thématiques irritantes, qu'il s'agisse de l'application homogène des exigences par les différents évaluateurs du Cofrac ou encore certains délais de décision. Ces sujets doivent continuer à rester des axes de progrès pour le Cofrac. Cette enquête sera reconduite dès l'année prochaine conformément à notre feuille de route stratégique.

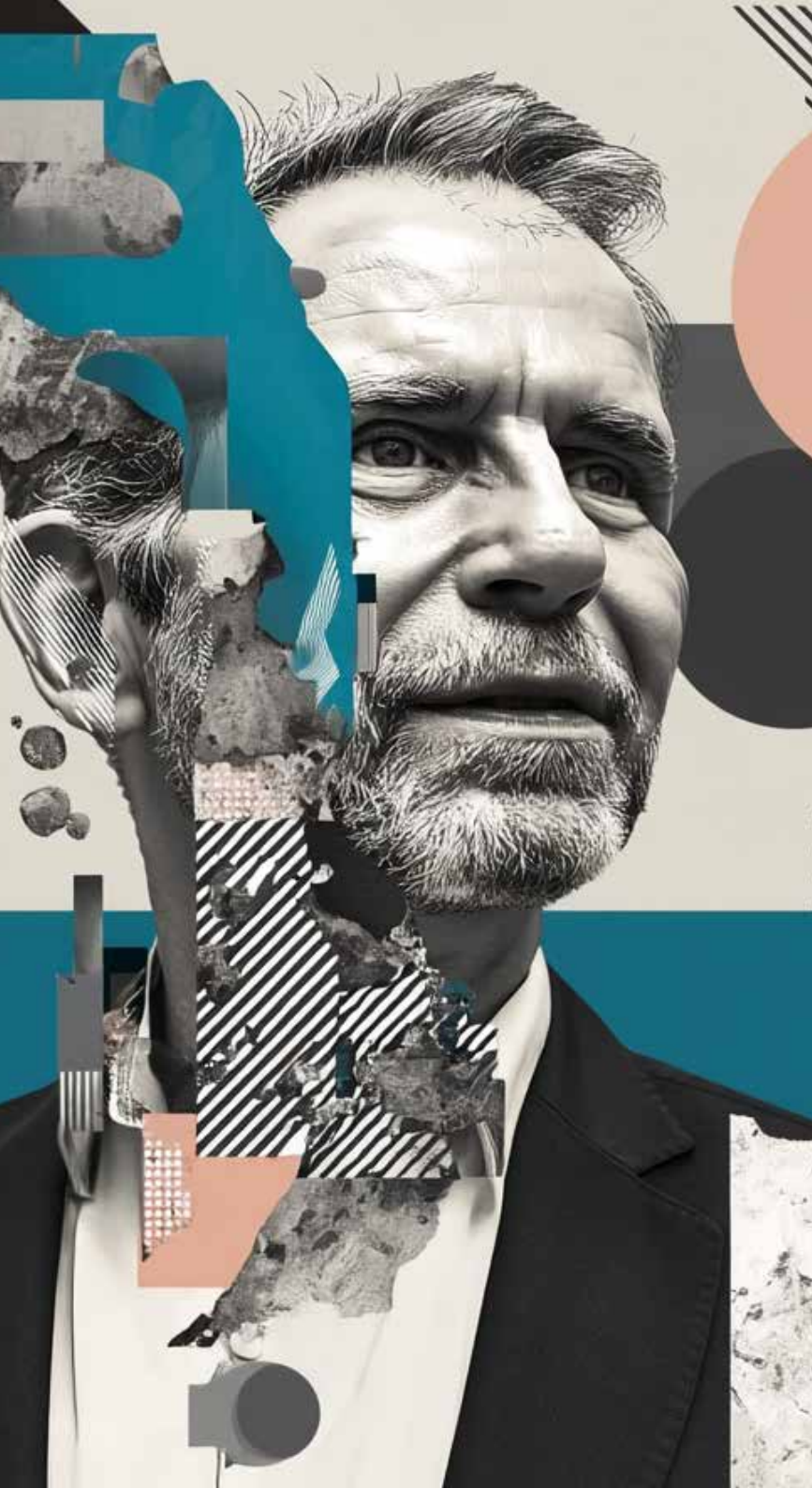
En matière d'accréditation, l'avancée la plus importante est sans nul doute le déploiement opérationnel du programme d'individualisation des évaluations fondé sur les risques, mieux connu sous l'acronyme Omega. Cette nouvelle approche d'évaluation, en phase avec les exigences des référentiels internationaux, vise à mieux prendre en compte l'historique d'accréditation de chacun ainsi que les spécificités des domaines d'accréditation couverts. Elle remanie de plus les fréquences d'évaluation, en faisant passer la fréquence d'évaluation de 15 à 20 mois et en supprimant de fait une évaluation parmi 4 lors d'un cycle d'évaluation usuel. Ce projet d'évolution majeur engagé depuis 2021 en lien avec les instances techniques du Cofrac est désormais en cours de déploiement après l'adoption d'un nouveau règlement d'accréditation harmonisé. Sa mise en œuvre a supposé un effort « exceptionnel » de formation de l'ensemble de nos évaluateurs à ces nouveaux principes qui supposent une approche des évaluations profondément remaniée. Les évaluations déployées selon ces nouveaux principes font évidemment l'objet d'un suivi pointilleux en lien avec nos comités de section. Ce suivi montre à ce stade un très

fort taux de satisfaction, tant de la part des évaluateurs que des évalués.

La question des schémas d'accréditation dits sensibles est restée centrale dans les actions du Cofrac. On rappellera qu'il s'agit des schémas d'accréditation supportant des politiques publiques présentant des sensibilités économiques ou sociétales particulières, assorties d'une forte visibilité. On pense ici par exemple aux questions d'économies d'énergie ou encore de formation professionnelle, qui attirent souvent vers l'accréditation des acteurs techniques peu familiers des enjeux de l'accréditation. Ces dispositifs ont continué de fortement mobiliser le Cofrac pour assurer en lien avec les prescripteurs publics concernés les actions d'évaluation et de renforcement des dispositifs qui s'imposent. A ce titre, les actions récemment initiées dans le domaine des DPE, des CEE ou encore de certification dans le domaine de la formation professionnelle mobilisent fortement le Cofrac. Le grand nombre de sanctions prononcées à destination de certains des acteurs concernés mérite à nouveau d'être souligné. Il s'agit d'une action cruciale mais complexe du Cofrac dans un contexte de fraude potentielle et de risque contentieux croissant et exacerbé.

Les besoins en développement de nouveaux schémas, souvent réglementaires, restent forts et s'inscrivent majoritairement dans un cadre européen. Ces développements sont parfois ralentis par certains « ajustements » réglementaires dont les conséquences pratiques tant pour le Cofrac que ses accrédités ne doivent pas être sous estimées : on mentionnera notamment certains attermolements relatifs au reporting extra financier. D'autres, parallèlement, font l'objet d'accélération subites sous l'impulsion du prescripteur européen comme c'est par exemple le cas du « carbone aux frontières ». Le plus souvent toutefois, les développements de schémas d'accréditation issus du cadre européen se voient confrontés à des difficultés pratiques de mise en œuvre, parfois par l'absence de standards d'évaluation adaptés, qui peuvent eux-mêmes amplifier le sentiment de manque de coordination d'action entre les accréditeurs européens.





## Le mot du Président

Les différentes sections du Cofrac ont quant à elles fait face à des enjeux spécifiques dans un contexte où l'activité reste soutenue. Parmi les points les plus notables, on peut citer en particulier : le déploiement de schémas techniques structurants, l'achèvement de transitions normatives, s'agissant notamment de l'important référentiel relatif à la biologie médicale, la production de « jurisprudence » concernant la mise en œuvre de points sensibles en matière d'accréditation – les questions d'indépendance associées au référentiel d'inspection par exemple – ou encore la préparation de l'ouverture à l'accréditation de domaines devant accueillir de nombreux nouveaux accrédités, tel le biobanking. Il convient également de mentionner l'organisation des forums dédiés aux activités d'inspection et de certification, événements toujours attendus et particulièrement appréciés.

Le Cofrac reste enfin toujours fortement mobilisé dans les échanges bilatéraux réguliers avec ses principaux homologues accréditeurs, en particulier le DAkkS en Allemagne, le RVA aux Pays Bas ou encore le SWEDAC suédois. Il faut rappeler la traditionnelle implication du Cofrac dans les instances d'accréditation internationales : le Cofrac est un membre du conseil d'administration de EA, il est également chargé de la présidence du groupe de travail relatif à la santé humaine. Le Cofrac reste aussi un acteur fortement impliqué dans les questions de normalisation nationale ou internationale, l'année 2025 ayant vu la publication de la nouvelle norme ISO/IEC 17020 relative aux mécanismes d'inspection.

Pour le reste, les perspectives de la période à venir s'adosseront à la feuille de route que constituent nos orientations stratégiques pour la période 2024-2028. L'année à venir sera marquée par des enjeux importants qu'il s'agisse de déploiement de schémas stratégiques, de transitions de référentiels cruciaux comme les normes NF EN ISO/IEC 17020 ou NF EN ISO/IEC 17024. Elle devra aussi voir le Cofrac adapter son action à des thématiques ou préoccupations émergentes. On notera à ce titre l'émergence de signaux « faibles » concernant l'usage frauduleux de la marque Cofrac ou encore le renforcement des préoccupations légitimes quant à l'harmonisation des pratiques des accréditeurs européens dans le cadre de la mise en œuvre de réglementations européennes. Enfin, si le Cofrac a d'ores et déjà procédé à l'accréditation d'activités recourant à l'IA – ce qui fait de lui un pionnier au plan européen – les mois à venir devront conduire, dans le cadre harmonisé européen qui s'impose, à la bonne prise en compte des enjeux de cette technologie notamment dans le cadre d'activités antérieurement accréditées. Il s'agira aussi d'apprécier comment ces outils peuvent être mobilisés afin de renforcer l'efficacité du Cofrac.

Antoine de Fleurieu



# Conseil d'administration du Cofrac

Jacques MULBERT

Président

Olivier DOYEN

Vice-président

Thomas GRENON

Trésorier

## Organismes accrédités

Laboratoires d'essais - EUROLAB - Thomas GRENON

Laboratoires de biologie médicale- LABAC - Jean-Marc GIANNOLI

Laboratoires d'étalonnage - TRESICAL - Olivier DELRIEU

Organismes d'inspection - FILIANCE - François GRÉMY

Organismes certificateurs de produits industriels – CERQUAL - Élisabeth TEIXEIRA-FAUCHEUX

Organismes certificateurs de produits agricoles et alimentaires - FÉDÉRATION HEXAGONE - Katia CHAMBERT

Organismes certificateurs de systèmes de management ou de personnes - AFNOR CERTIFICATION - Julien NIZRI

## Groupements professionnels recourant à l'accréditation

CPME - Laurent LARTAUD

FIEEC - Olivier DOYEN

FNTP - Dominique CHEVILLARD

GIFAS - Anthony BOURDON

Fédération Hospitalière de France - Kathia BARRO

UIMM - Franck GAMBELLI

OPPBTP - Paul DUPHIL

## Consommateurs - Donneurs d'ordres et Pouvoirs publics

Consommateurs - ULCC et CNAFAL - Françoise THIEBAULT

Consommateurs - CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques) - Frédéric CHAMONT

Protection Environnement - Association « Robin des Bois » - Jacky BONNEMAINS

Ministère en charge de l'Agriculture - Emmanuelle MARTY

Ministère en charge de la Santé - Laurent BUTOR

Ministère en charge de la Consommation - Romain ROUSSEL

Ministère en charge de l'Environnement - Erick LAJARGE

## Personnalité Qualifiée

Jacques MULBERT

## Commissaire du Gouvernement

Delphine RUEL

## Contrôleur d'Etat

Sophie LEGRAND

## Membres à titre consultatif

Maguelonne CHAMBON - Métrologie Scientifique

Thierry GEOFFROY - Normalisation



# Laboratoires

**1745** entités accréditées cumulées au 31/12 dont **60** à l'étranger

**348** pour le Pôle Air-Matériaux

**467** pour le Pôle Biologie-Agroalimentaire

**260** pour le Pôle Chimie-Environnement

**408** pour le Pôle Physique-Mécanique

**262** pour le Pôle Electricité – Rayonnements – Technologies de l'information

**25** accréditations initiales

**491** extensions d'accréditation

**1 219** évaluations menées

**40** dossiers BPL

**81** dossiers BPE

## Faits marquants

Le premier fait marquant de l'année 2025 concerne l'évolution de l'organisation de la section Laboratoires avec la mise en place depuis le 1er mars 2025 de 5 pôles plus cohérents en termes de compétences et plus équilibrés en termes de dossiers et de ressources. Deux nouveaux Responsables ont à cette occasion été nommés pour gérer les Pôles Air-Matériaux et Electricité-Rayonnements et Technologies de l'information.

On peut noter également la publication des documents LAB MR REF 02 « Exigences pour l'accréditation des producteurs de matériaux de référence » et LAB REF 02 « Exigences pour l'accréditation des laboratoires selon la norme NF EN ISO/IEC 17025 :2017 », pour tenir compte notamment des exigences du document ILAC P9 « ILAC Policy for Proficiency Testing and / or Interlaboratory comparisons other than Proficiency Testing » ; et la publication du document LAB REF 00 « Règlement particulier » de la section Laboratoires afin d'introduire la nouvelle activité d'accréditation des biobanques au regard des exigences de la norme NF EN ISO 20387.

Dans le cadre du déploiement du projet OMEGA, la section a participé activement à la rédaction et à la publication du règlement commun GEN REF 06 « Règlement d'accréditation » et de son annexe sectorielle LAB REF 60 « Annexe au règlement

d'accréditation pour les activités d'étalonnage, d'essai, de prélèvement, de production de matériaux de référence et d'organisation d'essais d'aptitude ».

Elle a également révisé et publié les documents impactés par ce déploiement et notamment les documents à destination des évaluateurs : LAB PROC 07 (réalisation des évaluations) et LAB PROC 08 (rédaction du rapport d'évaluation). A noter que les règlements d'accréditation LAB REF 05 « Règlement d'accréditation », LAB CIL REF 05 « Règlement d'accréditation des organisateurs d'essais d'aptitude » et LAB MR REF 05 « Règlement d'accréditation des producteurs de matériaux de référence » ont également été révisés pour aligner leur structure et leur niveau de contenu à ceux du nouveau règlement d'accréditation commun).

La section a formé la structure permanente, planifié l'information des membres des commissions d'accréditation et mis en place des modules de formation pour l'ensemble des évaluateurs (qualité et techniques) de la section. Les formations ont démarré en novembre 2025 et se poursuivront jusqu'en juillet 2026 au rythme de 2 à 4 formations par mois pour les quelques 750 évaluateurs concernés.

Enfin, elle a contribué à identifier les besoins d'évolution des outils numériques (e-folio, Cofnum principalement).





# Laboratoires

## Développements

- Etalonnage de solutions contenant des nanoparticules d'or (splCP-MS) : réalisation des premières évaluations à partir du 1er semestre 2026 ;
- Essais des poussières explosives (atmosphères explosives) : réalisation des premières évaluations à partir du 1er semestre 2026 ;
- Essais des Unités d'expédition (transport) : réalisation des premières évaluations à partir du 1er semestre 2026.

## Pôle Air – Matériaux

Dans le cadre des 3 schémas réglementaires liés aux mesures d'amiante (air et matériaux), le pôle a continué sa collaboration avec la Direction Générale du Travail (DGT) et la Direction Générale de la Santé (DGS).

Il a poursuivi sa coopération avec la Direction Générale du Travail dans le cadre du schéma réglementaire relatif aux contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (VLEP).

À la suite de l'entrée en vigueur progressive du nouveau règlement européen 2024/3110/UE relatif aux produits de la construction, le pôle a travaillé sur le développement de la révision 04 du document LAB REF 33 « Exigences spécifiques pour l'accréditation des laboratoires aux fins de notification au titre du règlement de produits de construction » pour le compte de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP). La réalisation des premières évaluations est prévue à partir du 1er semestre 2026.

Les travaux de révision du document LAB REF 27 « Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail » en lien avec la Direction Générale du Travail sont en cours. La publication est prévue courant 2026.

Enfin, le pôle a organisé des réunions d'harmonisation des évaluateurs techniques pour les essais physiques du domaine de l'amiante (LAB REF 26 / LAB REF 28 / HP EN / Matériaux selon l'arrêté du 1er octobre 2019 modifié), de la mesure de la qualité de l'air intérieur (LAB REF 30), de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96), des contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27/ Prélèvement) et de la biocontamination.

## Pôle Biologie – Agroalimentaire

### Pour les activités d'Organisation d'Essais d'Aptitude (OEdA) et de Production de Matériaux de Référence (PMR)

Le pôle a poursuivi le déploiement du plan de transition vers la norme NF EN ISO/IEC 17043 : 2023, avec la formation des évaluateurs sur la nouvelle version de la norme et l'évaluation des organismes concernés.

Il a finalisé les travaux en lien avec les nomenclatures des activités OEdA et PMR et révisé le document LAB CIL REF 08 « Expression et évaluation des portées d'accréditation » applicable aux Organismes d'Essais d'Aptitude.

Dans le cadre de la suite et de la fin de l'audit EA (European cooperation for Accreditation), l'évaluation de l'activité PMR du pôle selon la norme NF EN ISO 17034 (comportant des observations d'évaluations) a été réalisée au mois d'avril. L'équipe mandatée par EA a conclu au respect effectif des exigences internationales en matière d'accréditation. Elle a également souligné la compétence des équipes et la performance du système en place.

### Pour l'activité Essais

Pour le compte de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI), le pôle a développé et publié le document LAB REF 49 « Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux prélèvements de denrées alimentaires dans le cadre du dispositif PSPC » (Plans de surveillance et Plans de Contrôle). Les premières évaluations ont démarré au second semestre 2025.

Il a également publié la révision du guide technique LAB GTA 21 « Dosage des mycotoxines et des phycotoxines dans les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux ».

Le pôle a enfin organisé des réunions d'harmonisation des évaluateurs techniques pour de nombreux domaines : santé animale (LAB GTA 27, Parasitologie), santé des végétaux (LAB GTA 40, Essais physiques et physiologiques ex 142, OGM), chimie alimentaire (LAB GTA 35 en partenariat avec le pôle Chimie-Environnement, LAB GTA 45), microbiologie et prélèvement alimentaire (LAB GTA 59 et LAB REF 49), microbiologie appliquée à la chimie fine et produits cosmétiques, d'hygiène et de santé (LAB GTA 19) et matériaux au contact des aliments.

### Pôle Bâtiment – Electricité

Le pôle a poursuivi sa collaboration avec la Direction Générale du Travail concernant le schéma d'accréditation des laboratoires chargés de procéder à la surveillance individuelle de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants, avec notamment un appui technique sur le déploiement de la révision 02 du document d'exigences spécifiques LAB REF 37.

Dans le cadre du processus de révision de la décision relative à l'accréditation des organismes procédant au contrôle qualité externe des installations de radiothérapie externe (avec introduction de l'utilisation possible d'autres technologies que celle des dosimètres DTL) il a maintenu sa coopération avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM).

Le pôle a également poursuivi sa collaboration avec l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) dans le cadre des schémas d'accréditation relatifs aux exigences spécifiques pour les essais en vue de l'évaluation de la sécurité des technologies de l'information, en particulier sur le déploiement du document d'exigences spécifiques LAB REF 34 lié au schéma de certification EUCC, qui remplacera le document LAB REF 14 en 2026.

Dernier fait marquant de cette année 2025, la publication du guide technique LAB GTA 13 « Essais de compatibilité électromagnétique, de mesure de champs électromagnétiques et de radiofréquence - Présentation des facteurs d'influence en vue de l'évaluation de l'incertitude de mesure ».



## Laboratoires

### Pôle Chimie – Environnement

Dans le cadre de la vérification des critères d'agrément en lien avec l'arrêté du 26 juin 2023 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du Code de l'Environnement, le pôle a poursuivi sa collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Il a également participé aux réunions des groupes de travail de l'OCDE et de l'Union européenne sur les Bonnes Pratiques de Laboratoire (BPL) et organisé une réunion d'harmonisation des évaluateurs techniques sur le domaine des échantillonnages d'eau et des essais physico-chimiques des eaux sur site (LAB GTA 29).

### Pôle Physique – Mécanique

Le pôle a initié des premiers échanges avec la DGT concernant l'évolution de la réglementation en lien avec l'exposition au bruit en milieu de travail et la révision du document d'exigences spécifiques associé (LAB REF 23).

Il a organisé des réunions d'harmonisation des évaluateurs techniques pour les activités d'étalonnages en température, hygrométrie, pression, anémométrie, débitmétrie gazeuse et liquide et pour l'activité de caractérisation des salles propres.





# Santé Humaine

**636** entités accréditées cumulées au 31/12

Dont **607** selon la norme NF EN ISO 15189

incluant **262** établissements hospitaliers

représentant **4 980** sites

**9** accréditations initiales

**203** extensions d'accréditation

**544** évaluations menées

**581** LBM accrédités en France

## Faits marquants

Cette année, la section Santé Humaine a finalisé la transition des accréditations des laboratoires de biologie médicale (LBM) et des structures d'anatomie et de cytologie pathologiques (ACP) vers la norme NF EN ISO 15189 version 2022.

On peut souligner que les évaluations de transition n'ont pas mis en évidence de problématique particulière, avec un nombre stable et limité d'écarts relatifs à une exigence nouvelle ou renforcée de la version 2022 de la norme.

Tout au long de l'année 2025, la dynamique d'extension s'est perpétuée. 60% des évaluations d'extension ont pu être couplées aux évaluations de surveillance et de renouvellement, ce qui a permis une meilleure optimisation des évaluations, tant en termes de durée globale d'évaluation que de ressources en évaluateurs techniques mobilisés.

Environ 94 % des demandes des LBM, reçues à l'échéance réglementaire du 1er novembre 2021, ont été complètement traitées avec une évaluation réalisée ou planifiée. Seules les demandes concernant les activités de génétique constitutionnelle et somatique et d'immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité restent à traiter dès disponibilité de la ressource en évaluateurs techniques.

En 2025, la section Santé Humaine a reçu 182 demandes d'extension de LBM, pour de nouveaux sites, de nouvelles compétences ou des compétences qu'ils souhaitaient dupliquer sur d'autres sites.

Dans le cadre du dispositif d'ouverture d'un nouveau laboratoire de biologie médicale (article L. 6221-2 du Code de la Santé Publique), 7 demandes initiales ont été déposées en 2025, un chiffre identique à celui de 2024.

On note également l'augmentation continue de l'accréditation pour les examens de biologie médicale délocalisés avec 290 LBM accrédités dont 195 « hospitaliers » (CH, CHU, GCS, CLCC, HIA), contre 275 l'an passé.

La section a reçu trois nouvelles demandes initiales en 2025 : la première en ACP, les deux autres dans le domaine de la biologie médicalogale.

Le regroupement des structures s'est poursuivi, notamment dans le secteur privé, avec 36 résiliations prononcées.



# Santé Humaine

De manière générale, les structures ont connu une nouvelle fois d'importantes évolutions structurelles (réorganisations, déménagements, ...) et fonctionnelles (mutualisation, ...).

Toutes ces évolutions, qui interviennent en parallèle du déroulement du processus d'évaluation périodique et parfois même du processus d'extension, nécessitent de nombreux échanges avec les structures, afin d'identifier les modalités d'évaluation les plus adaptées à la situation particulière de chacun dans le respect des référentiels internationaux en vigueur.

La section a contribué aux travaux transversaux sur le projet OMEGA et au déploiement des nouveaux principes associés dès octobre 2025 avec une phase volontaire.

L'année 2025 a vu le renouvellement du Comité de section en juin et la Commission d'accréditation en décembre.

La section a organisé des formations d'harmonisation, en présentiel, sur les nouveaux principes d'évaluation basées sur une plus grande personnalisation et une meilleure prise en compte des risques (issus du projet OMEGA), sur l'évaluation des activités pré analytiques et post analytiques et sur l'évaluation de la gestion des compétences au sein des structures.

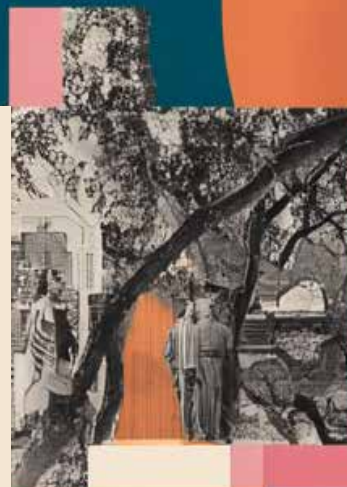
Comme chaque année, des représentants du Cofrac sont intervenus lors de plusieurs manifestations scientifiques et professionnelles en biologie médicale (congrès de la SFIL, journées LABAC, ...). L'occasion pour le Cofrac d'échanger avec les LBM et les représentants de la profession.

## International

Toujours très active au niveau européen, la section a participé au groupe de travail Healthcare d'EA et reste très impliquée dans les différentes réflexions (transition à la révision 2022 de la norme EN ISO 15189, accréditation pour des examens de biologie médicale délocalisés, accréditation des examens de génétique par NGS, ...).

## Travaux

- Finalisation des travaux de révision des guides techniques d'accréditation :
  - SH GTA 01 (biologie médicale)
  - SH GTA 03 (ACP)
  - SH GTA 05 (biologie de la reproduction)
- Le Comité de section a poursuivi ses réflexions relatives à l'expression des portées d'accréditation et plus particulièrement en lien avec la réalisation du processus complexe de microbiologie. Le document SH INF 50 « portées-types d'accréditation » pourrait être révisé en 2026 pour faire évoluer certaines lignes de portée-type.
- Le Comité a également finalisé sa réflexion visant à la clarification des exigences d'accréditation et au renforcement de la pertinence des évaluations des laboratoires réalisant des examens de séquençage du génome par NGS (Next Generation Sequencing), en prenant en compte la clarification par la DGS du cadre réglementaire applicable.
- La section a engagé, en partenariat avec la section Laboratoires et sous l'égide du Comité de section Laboratoires, le développement d'un schéma d'accréditation des biobanques selon la norme NF EN ISO 20387.





# Inspection

**940**

entités accréditées cumulées au 31/12  
(couvrant 3 867 sites)

**69** accréditations initiales

**78** extensions d'accréditation

**888** évaluations menées

## Faits marquants

En 2025, comme les 4 dernières années, la croissance se poursuit mais marque un ralentissement par rapport à l'année dernière (moins de 1 %). Parmi les 940 accréditations délivrées, on dénombre 62 accréditations selon la norme NF EN ISO/IEC 17029 relative à la vérification des données ou déclarations, soit une croissance de 20 % pour cette seule activité.

La section Inspection enregistre également une croissance de 9 % du nombre d'évaluations menées, cette augmentation est due à la poursuite des évaluations des organismes candidats à l'accréditation pour l'évaluation de la qualité des établissements sociaux et services médico-sociaux sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) mais également dans d'autres domaines techniques variés (vérification des installations électriques, inspection dans le cadre de la délivrance des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), inspection d'équipements de levage, inspection sanitaire dans les points de vente de la grande distribution, inspection au moyen de techniques de contrôle non destructif...).

Le premier fait marquant de l'année 2025 correspond aux problématiques en lien avec l'arrivée massive de nouveaux organismes peu familiers des procédures d'accréditation. Le pôle « Bâtiment/Industrie/Santé » a été fortement mobilisé par des réunions d'échanges périodiques avec la HAS ou avec le Pôle

National des CEE (PNCEE) afin de contribuer aux réponses à apporter aux problématiques soulevées lors des évaluations des organismes.

On peut noter également comme second fait marquant de l'année 2025, la hausse des suspensions «sanctions» ou retraits, en hausse en 2025, toujours fortement axées sur le secteur de l'inspection dans le cadre de la délivrance des Certificats d'Economie d'Energie. Ces sanctions découlent de l'augmentation de la pression d'évaluation opérée sur les organismes à la suite de cas de défauts d'intégrité rencontrés dans ce domaine. Les mesures prises précédemment par l'Administration s'avèrent relativement efficaces mais restent encore insuffisantes eu égard aux problématiques induites par ce dispositif complexe mobilisant de nombreux acteurs.

Le troisième fait marquant de l'année pour la section Inspection, concerne la mobilisation, comme les années précédentes, des membres du Comité de section Inspection afin de rendre des avis quant à des problématiques de respect des exigences d'indépendance de type A de la norme NF EN ISO/IEC 17020 dans les domaines des équipements sous pression ou des vérifications règlementaires conduites dans les établissements recevant du public.



# Inspection

Au mois d'octobre 2025, la section a organisé son 4ème Forum « Accréditation et Inspection », une journée fort appréciée par les organismes accrédités venus s'informer sur les actualités, les débats autour des enjeux d'intégrité et d'usage de technologies faisant appel à de l'intelligence artificielle. Cet évènement est également un fait marquant de l'année 2025.

En 2025, la section a délivré les premières accréditations à la suite des évaluations des organismes intervenants pour le compte de l'Etat dans le cadre de la délégation des contrôles officiels pour la sécurité sanitaire des établissements de remise directe qui inclut la distribution (commerces de détail, moyenne et grande distribution) et la restauration commerciale et collective (cantines scolaires, restaurants d'entreprise).

Elle a poursuivi son implication dans le projet relatif à l'optimisation des modalités d'évaluation et de gestion des accréditations (OMEGA) dont les travaux ont abouti à la publication d'un nouveau règlement d'accréditation (document GEN REF 60 associé à l'annexe INS REF 60) ainsi qu'à la révision du document INS REF 05.

A la fin de l'année 2025, le mandat des membres de la Commission d'Accréditation Inspection a été renouvelé. Deux sessions de formation à la norme NF EN ISO/IEC 17020 ont été organisées par la section permettant ainsi de qualifier 14 nouveaux évaluateurs techniques dans des domaines techniques variés. Elle a également formé 7 candidats évaluateurs techniques à la fonction de responsable d'évaluation sur le référentiel NF EN ISO/IEC 17020.

La section a programmé 8 réunions d'harmonisation d'évaluateurs techniques dans les domaines d'activités variés tels que l'électromécanique (inspection des équipements de travail et des ascenseurs et produits associés), le contrôle périodique des pulvérisateurs agricoles, les prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des instruments de mesurage de l'eau (compteurs d'eau froide et d'eau chaude propre), le bâtiment - génie civil ; etc.

## Travaux et normalisation

La section fut impliquée dans la poursuite des travaux de révision de la norme ISO/IEC 17020 au sein d'un groupe de travail de l'ISO/CASCO et a participé également aux travaux de la commission « XA50 – Evaluation et démonstration », en particulier aux réunions du groupe de travail miroir pour la révision de la norme NF EN ISO/IEC 17020.

A ce titre, en fin d'année 2025, un projet de Final Draft International Standard (FDIS) a été mis en consultation publique. La publication de la norme révisée est attendu au premier trimestre 2026\*.

Révision des documents d'exigences spécifiques suivants :

- INS REF 14 relatif au contrôle de qualité externe des dispositifs médicaux ;
- INS REF 31 pour la réalisation des inspections d'opérations standardisées d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif de délivrance des CEE ;
- INS GTA 03 relatif aux contrôles qualitatifs et quantitatifs des productions agricoles et de leurs dérivés ;
- INS REF 33 relatif à l'accréditation des organismes de vérification procédant à l'évaluation des plans de surveillance et à la vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre ;
- INS REF 29 relatif à l'accréditation pour l'inspection périodique des chronotachygraphes numériques.

\* la norme ISO/IEC 17020 : 2026 est parue le 27 mars 2026.





# Inspection

## Développements

### Norme NF EN ISO/IEC 17020

- Contrôles des établissements de production, de collecte et de transformation du lait situés dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas un contrôle effectif ;
- Inspection de l'installation de chronotachygraphes numériques et intelligents ;

### Norme NF EN ISO/IEC 17029

- Vérifications des informations en matière de durabilité et des informations requises en matière de taxonomie en application de la directive (UE) 2022/2464 (Corporate Sustainability Reporting Directive) ;
- Vérification des déclarations relatives aux effets non CO2 dans le transport aérien, dans le cadre d'évolutions réglementaires du dispositif d'échange des quotas carbone (EU-ETS) ;
- Vérification des déclarations d'embarquement de carburant « ReFuel » dans le cadre de la mise en application du règlement (UE) 2023/2405 ;
- Vérification des déclarations d'émissions GES des entités réglementées dans le cadre de la réglementation européenne SEQE-EU 2 (ETS 2).

## International

- Participation aux travaux de l'Inspection Committee de l'European co-operation for Accreditation (EA) et de l'Inspection Committee de l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC) ;
- Collaboration aux travaux de l'Inspection Committee de l'ILAC et aux travaux d'un groupe de travail dédié d'EA concernant le dispositif d'accréditation européen dénommé SERMI (Scheme for accreditation, approval and authorization to Access Security-related Repair and Maintenance Information) ;
- Dans le cadre des échanges européens relatifs à la mise en place de l'accréditation pour la vérification des informations en matière de durabilité en application de la directive
- Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), la section a participé aux travaux d'un groupe de travail dédié piloté par le secrétariat d'EA ;
- Contribution à divers travaux de groupes de travail dépendant du Certification Committee d'EA ainsi qu'à divers travaux au sein de l'International Accreditation Forum (IAF) dans le cadre des activités de vérification des déclarations d'émission de gaz à effet de serre ;
- Coopération en tant qu'évaluateur EA (Team member EA inspection) à trois peer evaluation d'homologues du Cofrac ;
- Au niveau international la section a contribué, en tant qu'expert nommé par l'AFNOR, aux travaux du WG 31 de l'ISO/CASCO pour la révision de la norme ISO/IEC 17020.





# Certifications

**205** entités accréditées cumulées au 31/12  
dont **8** à l'étranger

**12** accréditations initiales  
**57** extensions d'accréditation  
**828** évaluations menées  
**10** demandes d'accréditation initiales en cours

## Faits marquants

L'année 2025 de la section a été marquée par une activité dynamique avec 12 accréditations initiales délivrées visant à la fois des domaines historiques et de nouveaux domaines pour certains complexes sur le plan technique.

L'activité de certification du pôle produits/services/processus, prédomine (61%) du fait de nombreux dispositifs réglementaires imposant l'accréditation au niveau national (Qualiopi) et européen (directives et règlements).

Le premier fait marquant de l'année 2025 concerne la mise en œuvre opérationnelle pour l'ensemble des organismes des modalités d'évaluation OMEGA permettant une évaluation ciblée en fonction des risques. La section a également poursuivi son implication dans le projet de dématérialisation des outils du Cofrac constituant le second évènement important de cette année. Enfin, le dernier fait significatif est le suivi précis des activités de certification réalisées à l'étranger, par les organismes ou par leurs sous-traitants, avec l'évaluation des sites locaux ou l'observation directe des activités, réalisées par le Cofrac ou un homologue.

Par ailleurs, la section a organisé son 12ème forum Accréditation et Certifications et renouvelé pour la période 2026-2029 le comité de section.





# Certifications

## Développements

- Certification de la prestation d'audit énergétique des entreprises ;
- CSA GTP – Charte de sécurité Alimentaire – métiers du grain ;
- Evaluation de la conformité des matériaux entrant en contact avec l'eau à destination de la consommation humaine (directive UE 2018/2184).

## Normalisation

Au niveau français, la section poursuit, activement, son engagement au sein des commissions de normalisation de l'AFNOR relatives à l'évaluation de la conformité (CN XA50), dans laquelle elle a notamment suivi la révision de la norme ISO/IEC 17024 et l'amendement de la norme ISO/IEC 17065, au management de l'énergie (E2C), à la sécurité de l'information, la protection des données et de la vie privée (CN SSI) et à la santé sécurité au travail (CS 11).

## Révision des dispositifs d'accréditation

La section a travaillé sur la révision du dispositif Qualiopi (Document d'Exigences Spécifiques), pour lequel a été intégré la possibilité de réaliser des visites de confirmation (possibilité de visite par le Cofrac d'organismes de formation certifiés, pouvant être activée en cas de doute sur l'intégrité du processus de certification) et s'est mobilisée sur une nouvelle révision des textes réglementaires sur ce dispositif. Elle a travaillé sur la concrétisation de la surveillance rapprochée à 10 mois pour le domaine de la certification de la compétence et de la formation des opérateurs de DPE.

La section perpétue sa collaboration étroite et régulière avec les prescripteurs publics, dans le cadre de signalements ciblés ou de problématiques d'application plus globales, visant à garantir une prise en compte des besoins exprimés cohérente avec les exigences des normes d'accréditation et référentiels applicables. Elle a effectué 7 formations d'évaluateurs techniques et tenu 6 réunions d'harmonisation des pratiques techniques, ainsi qu'une assemblée générale pour les évaluateurs qualitatifs.

## International

La section demeure toujours très impliquée dans les travaux menés au sein d'EA (European co-operation for Accreditation) et au sein d'IAF (International Accreditation Forum), intégrée fin 2025 dans la nouvelle organisation internationale Global Accreditation Cooperation Incorporated, qui fusionne les entités IAF et ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation).

### Au niveau européen

- Participation aux réunions des comités et groupes de travail ;
- Implication dans les travaux relatifs à l'accréditation en vue de notification, qui requiert dans la majorité des cas une accréditation selon la norme ISO/IEC 17065, l'analyse des dispositifs internationaux en vue de déterminer leur « accréditabilité » ;
- Implication dans les travaux avec le Comité Européen de la Protection des Données visant à une coopération étroite avec EA sur certains points du RGPD.

### Au niveau international

Compte tenu de la fusion des deux entités IAF et ILAC, l'activité technique au niveau international a été partiellement suspendue, à l'exception des sujets sur l'utilisation des technologies de l'information et plus spécifiquement de l'IA dans les activités d'évaluation de la conformité.

La section a contribué directement au niveau international (CASCO) à la révision de la norme ISO/IEC 17024, du document ISO/IEC 17067 (Evaluation de la conformité — Fondamentaux et lignes directrices pour les programmes d'évaluation de la conformité), à l'amendement de la norme ISO/IEC 17065, ainsi qu'aux instances du comité international pour l'évaluation de la conformité (CASCO).

# Les évaluateurs du Cofrac

En 2025, la section Certifications a organisé sept formations d'évaluateurs techniques, six réunions d'harmonisation des pratiques techniques, et une assemblée générale pour les évaluateurs qualitatifs. Si le nombre d'évaluateurs et d'experts qualifiés est stable par rapport à l'année précédente, l'effort de recrutement et de qualification de nouveaux évaluateurs se poursuit.

Les besoins identifiés pour renforcer certains domaines (par exemple ISO 27001, experts CSE, assurances, RED Cyber) sont suivis et les ressources en évaluateurs apparaissent globalement adaptées pour les dispositifs ouverts. La recherche d'évaluateurs techniques demeure néanmoins un enjeu important pour certains dispositifs en cours de développement, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information.

La section Inspection a, quant à elle, organisé deux sessions de formation à la norme NF EN ISO/IEC 17020 : 14 nouveaux évaluateurs techniques dans des domaines variés ont ainsi été qualifiés. Sept évaluateurs techniques ont également été formés à la fonction de Responsable d'évaluation sur ce même référentiel afin d'apporter plus de flexibilité dans l'organisation des évaluations.

Afin de renforcer un pool sous tension, la section a procédé au recrutement et à la formation de 12 candidats à la fonction d'évaluateur qualitatif responsable d'évaluation selon l'ISO/IEC 17020. Si certains ont d'ores-et-déjà été qualifiés en fin d'année, les processus de juniorat se poursuivent pour les autres.

Par ailleurs, de nombreuses réunions d'harmonisation ont été organisées pour l'ensemble des évaluateurs qualifiés, qu'il s'agisse de la métrologie légale, de l'évaluation de la qualité des ESSMS, des inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments, ou de celles concernant les équipements de travail par exemple.

S'agissant de la section Santé Humaine, celle-ci est toujours confrontée à des difficultés pour recruter de nouveaux évaluateurs techniques : seules 14 nouvelles candidatures ont ainsi été reçues en 2025, quatre émanant de professionnels en exercice dans des établissements hospitaliers. Malgré tout, une très légère augmentation du nombre d'évaluateurs techniques

est constatée sur l'année écoulée. Le nombre d'experts techniques reste quant à lui stable, en lien notamment avec les activités de génétique.

Des actions de mobilisation de nouveaux évaluateurs techniques ont été entreprises pour les secteurs très spécialisés en biologie médicale (génétique constitutionnelle et somatique, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité, examens par NGS en microbiologie, etc.) et pour l'ACP. Les secteurs de la génétique, de l'immunologie cellulaire spécialisée et de l'ACP restent néanmoins particulièrement en tension.

La section a organisé 14 sessions en présentiel et un module complémentaire via Moodle pour ce qui est des formations d'harmonisation. Celles-ci se sont focalisées sur la mise en œuvre des nouveaux principes d'évaluation. Le fait de réunir évaluateurs qualitatifs et évaluateurs techniques dans une même session a été particulièrement apprécié.

Pour ce qui la concerne, la section Laboratoires a organisé de nombreuses réunions d'harmonisation des évaluateurs techniques, dans des domaines aussi différents que la santé animale, la santé des végétaux, les matériaux au contact des aliments, la microbiologie appliquée à la chimie fine et aux produits cosmétiques, la mesure de la qualité de l'air intérieur, les contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail, les échantillonnages d'eau et les essais physico-chimiques des eaux sur site, ou encore les activités d'étalonnage en température, hygrométrie, pression, anémométrie, débitmétrie gaz et liquide.

En collaboration avec le service Evaluateurs, des modules de formation pour l'ensemble des évaluateurs, qualité et techniques, des sections Laboratoires et Certifications ont été mis en place. Les premières formations ont démarrés respectivement en novembre et décembre 2025.

Enfin, en lien avec les échanges intervenus au sein de ses instances concernant les enjeux de qualification des évaluateurs, le Cofrac a clarifié les règles de bonne pratique pour les évaluateurs qui exercent une activité de consulting et/ou de formation, avec la révision du document GEN EVAL REF 01 intitulé Règles générales pour la gestion des évaluateurs et experts.

## Renouvellements de qualification

**133** pour les évaluateurs qualitatifs

**253** pour les évaluateurs techniques

## Qualifications initiales

**13** pour les évaluateurs qualitatifs (idem 2019)

**86** pour les évaluateurs techniques

## Extensions de qualification

**9** pour les évaluateurs qualitatifs

**94** pour les évaluateurs techniques

## Supervisions

**121** pour les évaluateurs qualitatifs

# Membres de l'association

## Organismes accrédités ou leurs groupements

01 CONTROLE  
AB CERTIFICATION  
ACDEF  
ACRITEC  
ADILVA  
AFNOR CERTIFICATION  
ALLIANCE CONTROLE VERIFICATION  
ALTICERT  
ANADIAG SAS  
ANSES  
AP HOPITAUX DE MARSEILLE  
APAVE SA  
ASEFA  
ASERTI METROLOGY  
ASSOCIATION APROLAB  
ASSOCIATION CTCB  
AUTO FORMATION QUALITE  
BATIPLUS SAS  
BIOCEANE  
BIOCONSULTANTS  
BIOFUTUR GROUPE INOVIE  
BIOGROUP BRETAGNE  
BIOGROUP LORRAINE  
BIORYLIS  
BUREAU ALPES CONTROLES  
BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE SAS  
BUREAU VERITAS EXPLOITATION  
BUREAU VERITAS LABORATOIRES  
BUREAU VERITAS SERVICES  
C.C.S. GESSEL  
CABINET FONTAN  
CBM 25  
CEMAFROID  
CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE  
CENTRE DE PATHOLOGIE EMILE GALLE  
CENTRE HOSPITALIER DE BETHUNE  
CERBALLIANCE ALPES DURANCE  
CERBALLIANCE AQUITAINE NORD  
CERBALLIANCE AQUITAINE SUD  
CERBALLIANCE ARTOIS

CERBALLIANCE AUVERGNE RHONE ALPES  
CERBALLIANCE BOURGOGNE  
CERBALLIANCE BRETAGNE  
CERBALLIANCE CENTRE  
CERBALLIANCE CENTRE VAL DE LOIRE  
CERBALLIANCE GASCOGNE  
CERBALLIANCE HAUTS DE FRANCE  
CERBALLIANCE IDF OUEST  
CERBALLIANCE IDF SUD  
CERBALLIANCE Languedoc  
CERBALLIANCE MARTINIQUE  
CERBALLIANCE NORMANDIE EST  
CERBALLIANCE NORMANDIE OUEST  
CERBALLIANCE OCCITANIE  
CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST  
CERBALLIANCE PAYS DE LA LOIRE  
CERBALLIANCE PICARDIE  
CERBALLIANCE PORTES DE BRETAGNE  
CERBALLIANCE PROVENCE AZUR  
CERBALLIANCE PYRENEES  
CERBALLIANCE REUNION  
CERBALLIANCE VENDEE  
CERIB  
CERQUAL QUALITEL CERTIFICATION  
CESI SAS  
CETIAT  
CETIM  
CNPP CERT  
COFREND  
CONTROL COTEF  
CRITT MATERIAUX INNOVATION  
CSTB  
CTC  
DEFITRACES  
DEKRA CERTIFICATION SAS  
DEKRA INDUSTRIAL SAS  
DTSB-SFJF  
ECOCERT SA  
EDF SA

# Membres de l'association

## Organismes accrédités ou leurs groupements

EFFECTIS France  
EMITECH  
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG  
EUROLAB France  
FCBA  
FEDERATION HEXAGONE  
FILIANCE  
GE GRID SOLUTIONS - CERDA  
GIE ICV - VVS  
GINGER CEBTP  
GLOBAL CERTIFICATION  
GROUPEMENT DE LBM  
ICPF & PSI  
INERIS  
INOVIE BIOAXIOME  
INSTITUT DE SOUDURE INDUSTRIE  
ISQ  
ITERG  
ITGA  
LA CERTIFICATION DE PERSONNES  
LAB. ALPHABIO BIOGROUP  
LABAC ASSOCIATION  
LABORATOIRE BIOCOME  
LABORATOIRE CERBA  
LABORATOIRES ANIOS  
Laboratoires MAYMAT  
LBM DES HUEP - AP-HP  
LBM GCS S.H.A.B.  
LBM MS LABOSCHAMBERY  
LCIE  
LNE  
LRQA FRANCE SAS  
LSTI SAS  
NOVABIO  
ORIADE NOVALE  
PROBIOQUAL  
QOANIX  
QUALIANOR  
QUALIBAT  
QUALICONSULT

QUALITIA CERTIFICATION  
QUALTECH SAS  
RESEAU CTI  
SECOPREV  
SEL BPO BIOEPINE  
SEL CORCY ET ASSOCIES  
SELARL CANARELLI COLONNA FERNANDEZ  
SELARL SANTE LABO  
SELAS ASTRALAB  
SELAS BC-LAB  
SELAS BIO 86  
SELAS BIOGROUP MIRIALIS  
SELAS BIO-LAM-LCD  
SELAS BIOMAG  
SELAS BIOSYNERGIE  
SELAS CAB  
SELAS CERBALLIANCE CHARENTES  
SELAS DIAGNOVIE  
SELAS Laboratoire EIMER  
SELAS LABORIZON CENTRE L'ABO+  
SELAS LABORIZON MAINE ANJOU  
SELAS LBM ARMAINVILLIERS  
SELAS LBM BIOESTEREL  
SELAS MAYO BIO  
SELAS MEDILYS  
SELAS OUILAB - BIOSPHERE  
SELAS OUILAB DYNALAB  
SEMAE  
SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES  
SGS ICS  
SILLIKER SAS - MERIEUX NutriSciences  
SNIPF  
SOCOTEC  
SOCOTEC CERTIFICATION FRANCE  
SOPEMEA  
SPEKTY  
SYPREV  
TRESICAL SAS  
UNIBIO  
UNILIANS BIOGROUP  
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL



# Membres de l'association

## Groupements professionnels d'entités recourant à l'accréditation

AIMCC  
CNOM  
CNPath - Conseil National Professionnel des Pathologistes  
CPME  
FEDERATION FRANCAISE DES METIERS DE L'INCENDIE  
FEDERATION HOSPITALIERE DE FRANCE  
FIEEC  
FNTF  
FRANCE CHIMIE  
FRANCE GAZ  
GIFAS  
OPPBTP  
SIDIV  
UIMM  
UNICANCER  
UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE

## Représentants d'intérêts publics

AFITE  
AGENCE DE LA BIOMEDECINE  
ANSM  
ASSOCIATION ROBIN DES BOIS  
CNAFAL  
CNAFC  
CNAM  
COLLEGE FRANCAIS DE METROLOGIE  
DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
FRANCE EDUCATION INTERNATIONALE  
MINISTERE DE LA SANTE - DGS  
MINISTERE DE LA TRANSITION  
ECOLOGIQUE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
MINISTERE DE L'ECONOMIE (DGCCRF)  
SOCIETE FRANCAISE DE BIOLOGIE  
CLINIQUE

# Membres de l'association

## Membres associés

12345 ETOILES DE FRANCE  
AEROMETROLOGIE  
AFNOR GROUPE  
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE  
APITI  
AQCF  
ASCQUER  
ASQUAL  
BIO QUALITE  
CEFRI  
CEKAL ASSOCIATION  
CEPRAL  
CHU DE NICE - HOPITAL PASTEUR 1  
CNAM LCM -Métrologie  
CTE SAS  
DGA Techniques Terrestres  
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT  
ENDRESS et HAUSER FRANCE  
EUROFINS GALYS  
EUROFINS NDSC Pollution France  
FORVIS MAZARS SAS  
GDS FRANCE  
GIE LABILAIT  
GIE SILEBAN  
GROUPE DE PREVENTION

HAUTE AUTORITE DE SANTE  
HOPITAL MEM. France/Etats-Unis  
INOVIE - ACTIVBIOLAB  
INOVIE BIOFUSION  
INOVIE BIOLYSS  
INOVIE BIOMEDILAB  
INOVIE CBM  
INOVIE GEN-BIO  
INOVIE LABOSUD  
INOVIE LABOSUD PROVENCE  
INOVIE SynAIRBIO  
INRAE  
Jacques MULBERT  
LABORATOIRE BIO-VAL  
LABORATOIRES POURQUERY  
LBM BARRAND  
LBM INOVIE REUNILAB  
LCI - CF&R  
METROVALI  
OCEALAB - INOVIE  
ORDRE NATIONAL DES PHARMACIENS SECTION G  
PACALAB  
POLE VERIFICATION  
QUALITY PARTNER SAS  
ROCHE DIAGNOSTICS FRANCE  
SAGEMCOM BROADBAND SAS  
SARL VALAB  
SELAS BIOALLAN  
SELAS BIOPYRENEES  
SHELL FRANCE  
TESTO INDUSTRIAL SERVICES  
ZWIEBEL SAS



# Comités de section



## Laboratoires

### Organismes accrédités

Guillaume BAVELARD - CERIB  
Isabelle DROUILLOT - CSTB  
Alain HOCQUET - FCBA Institut Technologique  
Sandrine LE BOZEC - ITGA  
Tahéry MAMODALY - ANSES  
Eric MORVAN - INERIS  
Stéphane MOUË - APAVE SA  
Florence ROMAC FERNANDES - LNE

### Groupements professionnels d'entités recourant à l'accréditation

Alain BONNET - FRANCE CIMENT  
Arnaud BROZEK - SOCOMEC  
Pierre MIGAUD - EDF - R&D

### Représentants d'intérêts publics

Lionel CHARPENTIER - Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion - Direction Générale du Travail Sous-Direction des conditions de travail  
Ségolène PHULPIN - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique - Direction Générale des Entreprises - SCIDE/SQUALPI/Division Métrologie

### Personnalités qualifiées

Marc HIMBERT - CNAM - Conservatoire National des Arts et Métiers  
Patrick LEBLOIS - COMMA CONSULTING EURL **Vice-président**

### Représentant du réseau de la métrologie française désigné par le LNE

Maguelonne CHAMBON - LNE

Olivier ALLAIN **Président**

# Comités de section



## Certifications

### Organismes accrédités

Olivier AUDEBERT - SGS ICS  
Christophe BODIN - CNPP CERT  
Alain HOCQUET - FCBA  
Corinne JUNCA - AFNOR CERTIFICATION  
Yves MOLY - DEKRA CERTIFICATION  
Pascal PRUDHON - LNE  
Philippe ROUDIER - LRQA FRANCE

### Groupements professionnels d'entités recourant à l'accréditation

David DERRE - UIMM  
Chryssa DIMITRIADIS - IFS International Featured Standards  
Sébastien FONTENY - AIMCC  
Yannick ONFROY - France GAZ **Vice-président**  
Stéphane SPOHR - FIEEC / SCHNEIDER ELECTRIC

### Représentants d'intérêts publics

Yves BOUHIER - Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE) **Président**  
Laurent CADIOU - Ministère de la Transition écologique et solidaire / Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGECC)  
Antoine DE FINANCE - Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques (CNAFC)  
Cécile FUGAZZA - Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)





# Comités de section



## Santé Humaine

### Organismes accrédités

Jean CANARELLI - LBM Canarelli - Colonna De Cinarca - Fernandez  
Frédérique CANIS - LBM du GCS - SHAB  
Vianney LECLERCQ - LBM LABORIZON MAINE ANJOU  
Anne LECOMPTE - LABORATOIRE UNIBIO  
Sébastien LEFRANCOIS - LBM CERBALLIANCE ILE-DE-FRANCE SUD  
Nathalie MONTREDON - LBM INOVIE BIOAXIOME  
Hélène RAMET - LBM du GCS BIOPAN  
Marie-Hélène TOURNOYS - LBM du CH BETHUNE BEUVRY  
Michel VAUBOURDOLLE - LBM des HUEP AP-HP

### Groupements professionnels d'entités recourant à l'accréditation

Virginie DE LA TAILLE - Etablissement Français du Sang (EFS)  
Elisabeth GORMAND - Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)  
Vincent MOLINIÉ - Conseil National des Pathologistes (CNPath)  
Laure NAVARRO - Fédération Hospitalière de France (FHF)

### Représentants d'intérêts publics

Mohand Améziane ATTOU - Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM)  
Line LEGRAND - Direction Générale de la Santé (DGS)  
Anne Claire LEPRETRE - Agence de la Biomédecine (ABM)  
Magali OZANEAUX - Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

### Personnalités qualifiées

Frédéric FORTIS - Syndicat de l'Industrie du Diagnostic In Vitro (SIDIV)  
Véronique GARDET - Service de Santé des Armées **Présidente**  
Bruno GAUTHIER - Bio Qualité  
Thierry MATHIEU - ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur **Vice-président**

### Membres à titre consultatif

Amandine BOEUF - Représentant du réseau de la métrologie française désigné par le laboratoire national de métrologie et d'essais  
Denis-Jean DAVID - Représentant de la Haute Autorité de Santé (HAS)

# Comités de section



## Organismes accrédités

Julien BUISSON - SECOPREV  
François CORRE - SOCOTEC  
Renaud DEWAELE - APAVE SA  
David JAUCH - ACRITEC  
Sylviane LEBORGNE - AUTOFORMATION QUALITE  
Gildas LERAY - DEKRA INDUSTRIAL  
Gilles MICHEL - BUREAU VERITAS SA  
Emmanuel PETIT - BATIPLUS

## Groupements professionnels d'entités recourant à l'accréditation

Christophe ERHEL - France GAZ  
Franck GAMBELLI - Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)  
Cyrille NOLOT - Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de communication (FIEEC) – Vice-président  
Eric SORGO - Fédération Nationale des Travaux publics (FNTP)

## Représentants d'intérêts publics

Sylvain DROUIN - Ministère de l'Economie et des Finances DGE (Division Métrologie)  
Isabelle MAILLARD - Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue Social  
Emmanuelle MARTY - Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la forêt  
Christophe PECOULT - Ministère de la transition écologique et solidaire – DGPR – BSERR

## Personnalités qualifiées

Pascal BARANGER - Consultant Indépendant  
Pascal LEMOINE - Retraité **Président**

Cyrille NOLOT **Vice-Président**



# Résultats financiers en K€

## Bilan

Actif	Bilan 31/12/24	Bilan 31/12/25
Immobilisations brutes	20 333	22 402
Amortissements	-13 551	-15 295
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>6 782</b>	<b>7 107</b>
Créances clients et comptes rattachés	7 445	6 625
Provisions clients	-284	-318
<b>Créances clients</b>	<b>7 161</b>	<b>6 307</b>
Autres créances	912	1 028
Provisions sur autres créances		
<b>Autres créances</b>	<b>912</b>	<b>1 028</b>
Valeurs mobilières de placement	1 897	2 406
Disponibilités	3 608	3 705
Charges constatées d'avance	1 010	1 031
Ecart de conversion actif		
<b>TOTAL</b>	<b>21 370</b>	<b>21 585</b>

Passif	Bilan 31/12/24	Bilan 31/12/25
Fonds social (fond associatif)	9 641	10 033
Résultat de l'exercice	392	359
Provisions pour risques & charges		
Emprunts et dettes financières		
Provisions pour risques financiers		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	5 150	5 572
Dettes sociales, fiscales et autres	6 172	5 599
Produits constatés d'avance	15	21
Ecart de conversion passif		
<b>Total</b>	<b>21 370</b>	<b>21 585</b>

# Résultats financiers en K€

## Compte de résultats

Charges	Exercice 2024	Exercice 2025
Charges de personnel (yc restaurant d'ent, F° continue, taxes s/salaires)	15 153	15 718
Rémunération des évaluateurs	11 957	13 146
Frais de missions	3 404	3 410
Frais de fonctionnement	4 264	4 865
CET (CVAE & CFE)	90	92
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>34 868</b>	<b>37 231</b>
Dotations aux amortissements	1 705	1 834
Dot. aux provisions pour dépréciation créances	150	124
Dot. aux provisions pr risques et ch d'exploitation		
Dot. aux provisions pour risques financiers		
Dot. aux provisions pour charges exceptionnelles		
Pertes sur créances irrécouvrables	71	66
Charges financières	5	4
Charges exceptionnelles (chgt plan comptable en 2025)	0	
Impôts sur les sociétés	186	156
Résultat de l'exercice (bénéfice)	392	359
<b>Total</b>	<b>37 376</b>	<b>39 775</b>

Produits	Exercice 2024	Exercice 2025
Redevances	11 736	12 116
Accréditation (audits + études préliminaires+ examen actions correctives)	21 498	23 702
Autres (frais de missions, développements, ...)	3 192	3 301
Cotisations	116	146
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>36 542</b>	<b>39 265</b>
Conventions avec les ministères	313	252
Reprise sur provision pour dépréciation créances	70	91
Reprise sur prov. pr risques et ch. (& transfert ch. expl.)	206	-
Reprise sur provisions pr risques et ch. financières		
Produits financiers	222	167
Produits exceptionnels (chgt plan comptable en 2025)	24	
<b>Total</b>	<b>37 376</b>	<b>39 775</b>





Ce document est édité par le service  
Communication/Promotion du Cofrac.  
Juillet 2026.

Cofrac  
Service Communication/Promotion  
52 rue Jacques Hillairet  
75012 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 68 53 18  
Email : veronique.fuxis@cofrac.fr

Toutes les images ont été générées grâce  
à l'intelligence artificielle Midjourney.

Conception : sansconservateur.com  
ISSN 2550-8296



Cofrac  
52 rue Jacques Hillairet  
75012 Paris



Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



[linkedin.com/company/cofrac](https://linkedin.com/company/cofrac)



[youtube.com/c/CofracFrance](https://youtube.com/c/CofracFrance)